



# Assemblée générale

Distr. limitée  
18 février 2021  
Français  
Original : anglais

## Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

16-24 février 2021

### Projet de rapport

Rapporteuse : M<sup>me</sup> Sarah Weiss Ma'udi (Israël)

### III. Règlement pacifique des différends

#### B. Proposition de la Fédération de Russie concernant la mise en ligne d'un site Web sur le règlement pacifique des différends et la mise à jour du *Manuel sur le règlement pacifique des différends entre États* par le Secrétariat

1. Lors de l'échange de vues général qui a eu lieu à la 297<sup>e</sup> séance du Comité spécial, le 16 février, et à la 2<sup>e</sup> séance du Groupe de travail plénier, le 17 février, la délégation auteure a rappelé sa proposition, telle que révisée en 2014 (A/69/33, par. 52), tendant à ce que le Comité spécial envisage de demander au Secrétariat de créer, dans la limite des ressources disponibles, un site Web consacré au règlement pacifique des différends entre États qui renverrait aux documents pertinents de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à ses travaux et à ceux d'autres organes compétents, et d'actualiser le *Manuel sur le règlement pacifique des différends entre États*. Elle a regretté encore une fois l'absence de consensus sur la proposition, qui figurait à l'ordre du jour de la Comité spécial depuis plusieurs années. Elle a insisté sur la nécessité de mettre à jour le *Manuel*, qui avait été établi par l'Organisation des Nations Unies en 1992 à la suite d'une initiative du Comité spécial (voir résolutions 39/79 et 39/88 A de l'Assemblée générale en date du 13 décembre 1984), compte tenu de l'évolution de la situation au cours des deux précédentes décennies. Elle a de nouveau suggéré que le Secrétariat s'attèle d'abord à la création du site Web, qui pourrait contenir des liens hypertextes utiles et des documents publiés par l'Organisation et d'autres organisations. Elle a également demandé que sa proposition soit maintenue à l'ordre du jour du Comité spécial.

2. Lors de l'échange de vues général et à la séance du Groupe de travail plénier, plusieurs délégations se sont dites favorables à la proposition. Certaines délégations ont de nouveau fait observer que la mise à jour du *Manuel* et la création d'un site Web consacré aux moyens de règlement pacifique des différends seraient utiles à tous les États Membres, en particulier aux petits États, qui disposeraient ainsi de sources



fiables d'information. Il a également été proposé que le *Manuel* soit mis à jour de manière à tenir compte des nouvelles réalités et de la pratique des États Membres, notamment des meilleures pratiques dont ceux-ci font part au Comité spécial à l'occasion du débat thématique annuel sur les moyens de régler les différends.

3. D'autres délégations ont continué de s'interroger sur l'utilité réelle de la proposition, compte tenu de l'existence d'autres sources d'information en ligne, et ont de nouveau exprimé des doutes quant à l'opportunité de consacrer les moyens limités du Secrétariat aux activités proposées.

---